

Règlement Compétitions

Conditions Générales 2014 | Association Sportive Le Kempferhof

Art 1 : La publication d'une compétition

La Direction de l'Association Sportive publie chaque année un agenda qui présente le planning annuel des compétitions et événements qu'elle organise. Cet agenda est disponible à l'accueil du Golf. L'information du planning des compétitions est relayée sur le site internet de l'Association Sportive. Mensuellement une newsletter est envoyée aux membres pour les informer de la prochaine épreuve. Une affichette est apposée au Club House pour informer de la prochaine épreuve. La Direction de l'Association Sportive peut modifier à tout moment son planning de compétitions, elle se réserve le droit de changer les dates des compétitions, d'en modifier les conditions, les formules de jeu et de supprimer ou d'ajouter des épreuves.

Art. 2 L'inscription des participants

Les inscriptions aux compétitions se font via l'accueil du Golf, soit par téléphone, soit par messagerie ou soit en direct. L'ouverture des inscriptions est prévue dix jours avant la date de l'épreuve. Les engagements sont clos trois jours avant l'épreuve et au nombre de participants lors de numérisation. Le nombre de participants à chaque épreuve peut être limité par le partenaire, le Kempferhof Resort ou l'Association Sportive. Une liste d'attente est tenue pour les places qui se libèreraient en cas de golfeurs se déclarant forfait jusqu'à un jour avant l'épreuve. Si le nombre de participants est insuffisant, la direction de l'Association Sportive peut annuler ou reporter l'épreuve. Les compétitions que l'Association Sportive organise sont ouvertes aux membres et elles sont aussi ouvertes aux joueurs extérieurs selon conditions.

Art 3 Les désistements

Tout désistement est possible en informant l'accueil du Golf jusqu'à une heure avant le début de l'épreuve. Les golfeurs ne se présentant pas à une compétition homologuée FFGOLF sans avoir averti l'accueil du Golf sont disqualifiés et pénalisés de 0,2 points sur leur HCP.

Art. 4 Les droits de jeu

Le droit de jeu est de 8 euros pour les membres de l'Association Sportive Le Kempferhof et les joueurs extérieurs. Le droit de jeu obligatoire est réglé au départ de chaque épreuve.

Art. 5 Les départs

Les départs sont établis par ordre d'index. La direction de l'Association Sportive est seule habilitée à proposer une autre formule de départ qui est donnée lors de l'annonce de la compétition. Les couples et les personnes ayant des liens familiaux entre elles ne jouent pas dans le même flight pour les compétitions homologuées FFGOLF. Il est de la responsabilité de chaque participant de prendre connaissance de son heure de départ, soit en contactant l'accueil du Golf, soit en consultant sur le site internet www.as-golf-kempferhof.com ou soit en allant sur l'application FFGOLF.

Le jour de l'épreuve chaque participant doit retirer sa carte de score à l'accueil du Golf et se présenter sur le tee de départ 10 minutes avant son heure de départ. En cas d'absence de

participants, le starter est en droit d'aménager le tableau des départs et la composition des parties dans l'intérêt général.

Art. 6 Les dispositions spéciales

Le dépassement d'un flight plus lent est interdit en compétition, sauf si l'organisateur intervient sur le parcours afin de faire accélérer le jeu. Les flights doivent rester au contact avec du flight le précédent.

Les télémètres laser sont autorisés, le matériel doit être homologué par les instances du golf.

Les voiturettes sont interdites pour les compétitions homologuées FFGOLF, sauf sur présentation d'un certificat d'invalidité permanente ou temporaire qui doit être transmis à la Direction de l'Association Sportive.

Sauf cas de force majeure, l'utilisation des téléphones portables est interdite en émission comme en réception. Ils doivent être mis en mode silencieux.

Art. 7 Les interruptions de jeu

En cas de force majeure, l'organisateur de l'épreuve peut interrompre le jeu. Un signal sonore d'un coup prolongé ordonne une interruption immédiate du jeu. Le joueur marque sa balle et rejoint un abri le plus proche ou le Club House. Un signal sonore de trois coups consécutifs prévient le joueur, pour qu'il termine son trou ou qu'il décide d'arrêter immédiatement en marquant sa balle si nécessaire. La reprise du jeu est donnée par deux signaux sonores. En fonction des conditions qui ont conduit à un arrêt de jeu, l'organisateur peut stopper l'épreuve suite à un arrêt de jeu ou reprendre l'épreuve.

Art. 8 Les cartes de score

Dès la fin de l'épreuve chaque joueur remet sa carte de score à l'accueil du Golf. Les cartes doivent être vérifiées et signées par le joueur et le marqueur. Les cartes non rendues et non conformes disqualifient les joueurs.

Art. 9 Les défauts de comportements

Les fraudes délibérées d'un joueur sont sanctionnées par une interdiction temporaire de compétitions dans le Club. Le joueur est d'office disqualifié de l'épreuve. Un marqueur a le même traitement, s'il enregistre délibérément des faux résultats.

Un joueur qui ne respecte pas l'étiquette et a un comportement indélicat : jet de clubs, jet de balles, coups de club dans le sol, paroles grossières et mensongères, agressif avec ses partenaires ... sera pénalisé sans avertissement préalable de deux points de pénalité en fin de partie.

Art. 10 La remise de prix

Les résultats de la compétition sont officiellement annoncés au cours de la remise de prix. Le résultat brut prime sur le résultat net. Un même joueur ne peut cumuler un prix brut et un prix net. Lors de la remise de prix, un lauréat absent sera déchu de son droit à récompense, qui sera attribué au lauréat suivant présent dans l'ordre du classement ou sa récompense sera proposée au tirage au sort.

Les résultats des compétitions sont publiés sur le site internet de l'Association Sportive.